

CHAMPIONNAT REGIONAL DE COURSE EN MONTAGNE

COURSE DU GERANIUM DIMANCHE 16 MAI 2010

ÉPREUVE QUALIFICATIVE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE 2010

CHALLENGE COURSE EN MONTAGNE

REGLEMENT

ORGANISATION

ATHLÉTIC CLUB DE SAINT PAUL (A.C.S.P.)

En Collaboration avec :

*la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme
et la Commission Régionale des Courses Hors Stade*

Article 1er: NATURE

L'Athlétic Club de Saint Paul organise, le dimanche 16 Mai 2010, une course de montagne intitulée : « Course du Géranium »

Cette course servira de support au Championnat Régional de Course en Montagne et au classement du Challenge Course en Montagne.

Article 2 : DEPART et ARRIVEE : voir informations complémentaires dernière page

Cette épreuve se déroulera sur un parcours :

Course 1 : **15km 00** – Course 2 : **7 km 500**.

Les Départs :

Course 1 ☞ 7H30 au départ à la Ferme Aquacole située sur le Tour des Roches
Pour les catégories : ES – SE – VE HOMME / FEMME

Course 2 ☞ 7H30 Route H. de Lisle RD3 au dessous de l'Aire de Parapente
Pour les catégories : CADETS / CADETTES

Les Arrivées :

☞ au niveau de la route forestière des Cryptomérias (Rte du Maïdo alt 1250m env)

Pour être classés les coureurs devront être arrivés au plus tard à 11h00.

Article 3 : SECURITE SECOURS

L'Organisation mettra en place tous les moyens nécessaires au bon déroulement de cette épreuve. Elle veillera notamment, en relation avec l'O.N.F.) la bonne praticabilité du parcours. De plus, en ce qui concerne les postes de contrôles, de secours et de ravitaillement, les dispositions nécessaires seront prises sur le parcours. : présence de signaleurs, d'ambulances, d'un médecin.

Article 4 : (a) INSCRIPTIONS et (b) RETRAIT DES DOSSARDS

(a) Le droit d'inscription est fixé à :

12 €uros	licenciés
17 €uros	non licenciés
5 €uros	Cadets/Cadettes

les inscriptions devront parvenir à l'Athlétic Club de Saint Paul
Télécopie : 02 62 39 37 51 - Sfr 06 92 12 19 19 - 06 92 87 54 88

Date limite des inscriptions : au + tard le Mardi 11 Mai 2010 inclus.

Pas d'inscriptions le jour de la course.

(b) Retrait des dossards :

Mardi 11 Mai 2010 de 16h00 à 18h30 au stade du Centenaire – Etang Salé les Hauts
Jeudi 13 Mai 2010 de 16h00 à 18h30 Hall du Stade Sarda Garriga à Saint-André
Samedi 15 Mai 2010 de 15h00 à 18h00 Stade de Savanna à Saint-Paul

Article 5 : PARTICIPATION CATEGORIE

Ouverte aux licenciés, non licenciés
Hommes et Femmes de la Catégorie : de Cadet à Vétérán

- ① Pour les licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme, le numéro de licence et l'année d'obtention devront figurer sur le bulletin d'inscription.
- ② Pour les licenciés d'une autre Fédération sportive, le nom de la Fédération sportive, le numéro de licence et l'année d'obtention devront figurer sur le bulletin d'inscription.
- ③ Les athlètes non licenciés devront présenter un certificat médical ou sa copie conforme de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

ARTICLE 6 : ANNULATION DE L'EPREUVE

L'Organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'épreuve, d'en modifier son parcours si besoin en était (mauvaises conditions météorologiques, sentiers impraticables, etc.)

ARTICLE 7 : MOTIF DE MISE HORS COURSE

1°) **Non respect du règlement et de l'organisation,**

2°) **Atteinte à l'environnement,**

3°) **Inaptitude à poursuivre la course**

L'équipe médicale mise en place le long du parcours a tout pouvoir pour juger de l'inaptitude d'un concurrent à poursuivre son effort. Aucun recours n'est possible, le concurrent sera mis « hors course » immédiatement.

ARTICLE 8 : TENUE DES COUREURS

Les concurrents devront avoir une tenue correcte, il est formellement interdit de courir torse nu, le dossard doit être apparent sur le devant du maillot.

ARTICLE 9 : CLASSEMENT – Modalités

Pour les Licenciés ⇒ Les catégories d'âge et de sexe donnent lieu à un classement séparé.

Pour les non licenciés ⇒ Il sera établi un classement au scratch.

REMISE DES RECOMPENSES, à partir de **10h30** ⇒ Coupes et médailles - Lots - Tee shirts

ARTICLE 10 : ASSURANCES

Responsabilité Civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de : GRAS SAVOYE.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS

Toutes les réclamations devront être faites au directeur de course par le capitaine d'équipe 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, elles seront examinées par une commission technique composée du directeur de course, du chef chronométrateur, du représentant de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme et du chef contrôleur.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE

Le droit de s'inscrire et de participer vaut acceptation du règlement de l'organisation, l'organisateur décline toute responsabilité de manquement ou de non respect du présent règlement.

IMPORTANT

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Prise en charge des coureurs en bus pour le retour sur le Stade de Savanna.

Course 2 ☞

1 bus prendra en charge les coureurs à 6h30 pour se rendre sur le lieu de départ :
Route H. de Lisle RD3 au dessous de l'Aire de Parapente
qui sera donné à 7h30.

Les véhicules devront rester obligatoirement stationnés sur le parking du stade de SAVANNA
Aucun véhicule ne pourra stationner aux abords du lieu de départ.

Interdiction de stationner sur les abords de la route forestière 1km avant et après le lieu d'arrivée